

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1599

présenté par

M. Liger, Mme Corneloup, M. Gosselin, M. Rolland, M. Ray et Mme Bonnivard

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 10 à 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de renforcement de l'information des assurés au sujet des contrats affinitaires est louable, en cohérence avec les travaux du CCSF à ce sujet.

Préciser le contenu de l'avis d'échéance paraît en ce sens bienvenu ; il s'agit toutefois d'une mesure qui n'est pas de niveau législatif mais réglementaire. Il conviendra donc que le Gouvernement engage un dialogue de Place à ce sujet.

Notons, par ailleurs, que l'obligation d'un envoi par courrier papier est en décalage par rapport à la dématérialisation des procédures prônée par le gouvernement, dans un souci d'économie des ressources.